

Les fonds de partage ont une histoire, ont-ils un avenir ?

Jean-Paul VIGIER • *Président du Comité du label FINANSOL*

L'Histoire

Les Fonds de placement dits de partage occupent maintenant une place bien établie, quoique modeste, dans la panoplie des produits financiers. L'émergence des fonds dits «éthiques» est certes venue un peu perturber la visibilité de ces outils de placements, mais les uns et les autres, quoique cousins, sont naturellement différents.

Rappelons que la distinction entre eux se manifeste par le fait que les fonds éthiques, s'ils privilégient dans leur portefeuille des valeurs choisies en raison de leur résonance éthique ou s'ils en éliminent d'autres pour les mêmes raisons, recherchent dans ce cadre la meilleure rémunération.

Les fonds de partage, même s'ils se constituent selon les mêmes règles pour la plupart, ajoutent à ces normes soit le partage d'une partie du revenu, soit un risque supplémentaire voulu afin d'aider telle ou telle action de solidarité. La rémunération que perçoivent les souscripteurs de ces fonds est donc, naturellement, plus réduite qu'un placement ordinaire, fut-il éthique.

Cependant, il est intéressant d'observer qu'en France, l'origine de ces fonds procède d'une même réflexion et d'une même prise de conscience. En effet, à la différence des pays anglo-saxons, où depuis au moins deux siècles la recherche de la morale dans certains placements financiers est courante, dans notre pays, n'existait, à notre connaissance, aucune initiative de ce genre avant les années 80.

Il faut rechercher l'origine de ces créations dans une réflexion menée dans les années 70 dans les milieux catholiques et spécialement dans des communautés de religieuses. Confrontées à leur vœu de pauvreté et à l'utilisation rationnelle de capitaux provenant de ventes de terrains ou de legs, elles recherchaient une façon correcte de concilier le nécessaire maintien d'un certain revenu et leur désir de manifester leur solidarité par rapport aux plus pauvres. Une orientation était venue par une recommandation du Conseil Œcuménique des Églises qui visait à boycotter les banques travaillant avec l'Afrique du Sud de l'apartheid. Mais l'aspect négatif de cette approche et les difficultés techniques pour la réaliser ont amené à chercher d'autres voies.

Une de celles-ci s'était manifestée avec la création par la même institution de la Société Coopérative Œcuménique pour le Développement (SCOD aujourd'hui Oikocredit) qui accueillait des capitaux faiblement rémunérés pour les prêter à des petites entreprises du Tiers-Monde, inaugurant ainsi la vague des microcrédits.

C'est pour répondre à la recherche de ces communautés religieuses que le CCFD (Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement), qui, par ailleurs, recherchait des ressources nouvelles en vue de mettre en œuvre des formes nouvelles de financement par le crédit ou l'investissement de ses partenaires du Sud, a proposé avec l'aide du Crédit Coopératif la création d'un Fonds commun de placement «Faim et Développement». Dans celui-ci, les souscripteurs acceptaient de donner toute la partie de la performance du fonds excédant l'inflation au

CCFD. Celui-ci, de son côté, créait une société d'investissement: la SIDI (Société d'Investissement et de Développement International) qui, destinataire de ces dons via le CCFD, les investissait dans la création de structures locales de financement dans les pays du Sud, mais aussi dans les pays d'Europe centrale (décembre 1983).

L'originalité de ce mécanisme rencontra un succès réel à une époque où l'aide au développement se faisait essentiellement à partir de dons, y compris dans le domaine économique.

Très vite le Crédit Coopératif élargissait le nombre des bénéficiaires du F.C.P. en le proposant à d'autres organisations de solidarité internationale et en créait un autre, «Épargne Solidaire» destiné à financer d'autres organisations dont le rayon d'action se situe en France.

En quelques mois, l'encours de «Faim et Développement» atteignit les 24.000.000 FF où on avait situé le point mort, alors que les prévisions les plus optimistes tablaient sur une plus longue période pour arriver à ce point.

Parallèlement à ces créations, les mêmes communautés religieuses soucieuses de financer la retraite de leurs sœurs créaient avec une société de bourse (Messchaert) un autre fonds de placement destiné, lui, à produire un rendement normal, mais dont les valeurs contenues dans le portefeuille seraient choisies en fonction de considérations éthiques sur le comportement social, commercial, environnemental des sociétés cotées en bourse. C'est ainsi qu'est né le premier fonds éthique: «Nouvelle stratégie 50» frère ou cousin du FCP «Faim et Développement».

Le succès aidant, d'autres placements de partage créés par d'autres organisations et d'autres banques ont vu le jour: SICAV Euroco-Solidarité, FCP Épargne Solidaire Habitat, FCP Insertion-emploi, etc.

L'évolution

La conjoncture économique de cette époque et la multiplication des produits financiers qui, peu à peu,

habituait la population à l'usage de ces outils jusqu'alors rares ou réputés dangereux ont favorisé le développement rapide de ces fonds. Beaucoup de gens, peu accoutumés à placer leur argent ailleurs qu'à la Poste ou à la Caisse d'Épargne ont ainsi vu l'intérêt de manifester leur solidarité à travers leur épargne. Pour certains, c'était un moyen intelligent et moderne d'agir pour le Tiers-Monde, pour d'autres c'était une forme nouvelle de compléter leurs dons habituels en utilisant leurs revenus financiers. Cependant, ce succès n'a pu se réaliser qu'avec un accompagnement important, une information abondante que le réseau du CCFD a su organiser. Par des réunions de quartier, des rencontres sur le terrain, il a fallu expliquer ces mécanismes boursiers inconnus de la plupart, rassurer quant à la moralité de la fréquentation des banques et de la Bourse, montrer le parcours des fonds et justifier leur utilisation. Toute une nouvelle «clientèle» apparaissait qui, convaincue de l'intérêt de la formule et séduite par son application, allait très vite se transformer en propagandiste zélée et fidèle.

Cette fidélité était si réelle que, ni la crise boursière de 1987, ni celle de 1994, ni les difficultés de certaines banques gérantes de ces fonds ou SICAV, n'allaient altérer la confiance de ces souscripteurs.

Comme par ailleurs les conditions financières s'avéraient excellentes: baisse de l'inflation et taux d'intérêt élevés, les revenus pour les organisations bénéficiaires allaient croissant. C'est ainsi que le seul FCP «Faim et Développement» a apporté en quinze ans plus de 105 millions de francs de dons.

Cependant la baisse des taux à partir des années 90, la quasi-disparition de l'inflation ont fait apparaître la nécessité de modifier le régime de ces fonds. Alors que, jusqu'alors, les souscripteurs donnaient tout le revenu de la performance excédant le taux d'inflation, on conçut alors un nouveau mécanisme. Le don serait constitué par une part fixe du revenu (50% en général) ce qui permettait en théorie une gestion plus dynamique des produits.

A la suite de ces réalisations, on a vu se constituer dans d'autres pays des expériences similaires, en particulier aux États-Unis, où à l'initiative du CCFD

et de la SIDI, avec le concours d'ONG américaines, s'est créé DEV-CAP, premier fonds de placement de partage dont le succès est maintenant avéré. Un certain nombre d'organisations caritatives ou d'entraide complètent ainsi leurs ressources.

En même temps, l'éventail des secteurs ainsi financés s'est élargi. Créés pour répondre à des besoins dans le Tiers-Monde, les premiers fonds sont maintenant accompagnés de produits frères destinés au financement de projets autres : logement et création d'emplois ou d'entreprises en France, par exemple.

L'avenir

Cependant, malgré ce succès relatif, ces fonds n'ont pas eu en France le développement que l'on aurait pu attendre. Plusieurs facteurs peuvent expliquer cela. Tout d'abord la difficulté, sinon l'impossibilité pour les banques de proposer à leurs clients de pareils placements. Il s'agit moins d'une mauvaise volonté que d'une incapacité pour les gestionnaires de comptes formés à proposer des produits financièrement performants de présenter des produits dont, par nature, la performance financière n'est pas le but.

En effet, seuls les clients motivés par une démarche solidaire se montrent acquéreurs de ces placements, or les guichetiers ne connaissent pas, a priori, l'éthique et les convictions de leurs clients.

La promotion de ces produits ne peut se faire que par l'engagement d'associations ou de syndicats bénéficiaires qui, mobilisant leurs militants ou leurs sympathisants, font connaître l'intérêt de ces placements, expliquent leur fonctionnement et donnent une caution morale à leur utilisation.

Ceci implique la production d'informations nombreuses, la présentation de réalisations réussies et une motivation forte de ces organisations. L'expérience montre avec le recul de plus de quinze ans que seuls les produits de partage qui sont ainsi soutenus et promus ont progressé et réussi. Beaucoup d'autres, faute d'un tel soutien, ont végété ou dé péri.

D'autre part, depuis quelques années l'émergence, enfin, de placements éthiques conçus et gérés par de grands établissements financiers et garantis quant à leur valeur éthique par de sérieux organismes comme ARESE a suscité une certaine confusion entre ces divers types de produits.

C'est pour clarifier cette situation et pour faciliter la promotion de l'épargne solidaire qu'a été créée l'Association Finansol, qui s'est donnée pour tâche de faire connaître au public français l'existence de cette forme d'épargne et donc des produits financiers de partage.

Un label FINANSOL est ainsi décerné chaque année à des formes de placements et d'investissements dits « solidaires », c'est-à-dire dont le revenu est volontairement diminué pour faire un don en vue de lutter contre la pauvreté ou de favoriser une meilleure qualité de vie, ou dont les investissements assument un risque supplémentaire en vue du même objectif. Quel est donc l'avenir de ces produits ? Créés dans un contexte particulier des années 80 et 90, correspondent-ils toujours à la situation d'aujourd'hui ?

Tout d'abord, il convient de reconnaître que si le nombre de ces produits n'a pas considérablement augmenté, ceux qui bénéficient du soutien d'organisations puissantes et motivées continuent leur progression en volume. Certes, les dons qu'ils produisent sont moins élevés que dans les années fastes, mais leurs performances demeurent honorables. Certains se sont diversifiés et offrent aux souscripteurs un choix concernant la part de revenu qu'ils donnent : don de la moitié du revenu ou donation d'un certain nombre de part correspondant à 50 % ou 75 % de la performance.

D'autres ont intégré dès l'origine dans leur portefeuille une part correspondant au maximum légal d'investissements non cotés de prises de participation dans des entreprises d'insertion ou des entreprises créant des emplois pour des chômeurs.

Des diversifications interviennent aussi dans les produits proposés comme l'assurance-vie utilisée par Habitat et Humanisme.

D'une manière générale on peut dire que ces produits de partage ont réussi quand plusieurs conditions sont réunies. Tout d'abord l'engagement d'une ou plusieurs organisations quant à leur promotion, ensuite le couplage de ces produits avec une utilisation adaptée des ressources produites comme la SIDI avec le FCP «Faim et Développement» ou la «Foncière Habitat et Humanisme» avec le FCP «Épargne Solidarité Habitat» par exemple. Dans le même genre on peut aussi se référer au couplage du FCP «Insertion-Emploi» avec les Fonds France Active et la SIFA.

Dans ces conditions, on peut considérer que ces outils peuvent continuer à se développer à condition de trouver à chaque évolution de l'environnement financier les évolutions nécessaires à leur adaptation.

La création de nouveaux fonds de ce genre ou l'introduction d'un mécanisme de partage dans certains fonds éthiques indique qu'une demande existe.

Il importe d'autant plus que ces formes d'épargne solidaire sachent se faire connaître et apprécier comme une forme originale de manifester sa solidarité.

C'est au moment où l'argent-roi faisait éclater sa toute puissance que ces fonds ont été créés, comme pour donner une réponse, certes modeste, à cette suprématie du profit. On peut penser qu'ils continuent à offrir à ceux qui souhaitent que leur épargne soit aussi un outil de solidarité les moyens de montrer que pour certains la recherche exclusive du profit n'est pas l'objectif majeur de leur vie.